



Remboursement cour de danse réglé à l'avance

Par **Claire30**, le **19/04/2012 à 18:22**

Bonjour,

Je rencontre aujourd'hui un litige avec la gérante d'une école de danse. J'ai réglé par paypal et à l'avance sur son site internet, un cour de danse pour une date et un horaire bien précis. Elle m'a envoyé un mail pour annuler la date prévu et pour me proposer à plusieurs reprises des dates et horaires autres que stipulé sur son site et de plus qui ne me convenait pas. Et cela à duré plusieurs semaines.

Elle m'a même proposé des cours qui n'avaient rien à voir avec le cour que j'avais payé. J'ai alors demandé le remboursement mais elle ne veut rien entendre (à savoir que sur son site internet aucune conditions de remboursement ou de rétractations n'est stipulé et qu'il est indiqué que le paiement à l'avance du cour est fortement conseillé pour le "bon fonctionnement" de la répartition des cours).

Je fais appel à vous car elle m'a dit qu'elle me rembourserai si éventuellement je lui trouve l'article de loi me donnant raison.

Merci par avance de bien vouloir m'indiquer cet article.
Cordialement.